



Certains déchets ne peuvent être jetés dans la poubelle du fait de leur nature (déchets toxiques, taille de haie...), de leur volume (encombrants, réfrigérateurs...) ou de leur densité (gravats, terre...). Ils doivent être emmenés en **déchèterie** afin d'être valorisés ou traités dans des filières spécialisées.

La déchèterie est essentielle pour traiter correctement les **déchets toxiques**. L'accès est gratuit pour les résidents de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Dépôts autorisés



TEXTILES



RÉUTILISATION
REEMPLOI



MÉTAUX



VERRES



CARTONS



BOIS



PNEUMATIQUES



DEEE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS VERTS



GRAVATS / INERTES



CD / DVD



ENCOMBRANTS



BOUTEILLES DE GAZ



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



PAPIERS



PLASTIQUES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

Les déchets toxiques



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES



PILES
ET ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE



BATTERIES



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



LAMPES

Où sont situées les déchèteries ?



Ouverture des déchèteries :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Le dimanche de 9h à 12h.
- Fermé les jours fériés.



Renseignements : 04 71 04 37 30
collectedesdechets.agglo-lepuyenvelay.fr